



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

RM/JCS

P.V. ECEAT 03

**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de  
l'Aménagement du territoire**

**Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2022**

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 16 juin, des réunions des 8 et 19 septembre, de la réunion jointe du 21 septembre et des réunions des 28 septembre, 3 et 7 octobre 2022
2. Plan d'urgence relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel du Luxembourg
3. Divers

\*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Fred Keup, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber

M. Claude Turmes, Ministre de l'Energie

M. Gilles Baum

M. Claude Lamberty

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes

\*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission

\*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 16 juin, des réunions des 8 et 19 septembre, de la réunion jointe du 21 septembre et des réunions des 28 septembre, 3 et 7 octobre 2022
2. Plan d'urgence relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel du Luxembourg

3. Divers

Luxembourg, le 25 octobre 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**



# Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Gaz naturel: Sécurité d'approvisionnement et  
plan d'urgence

24.10.2022



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

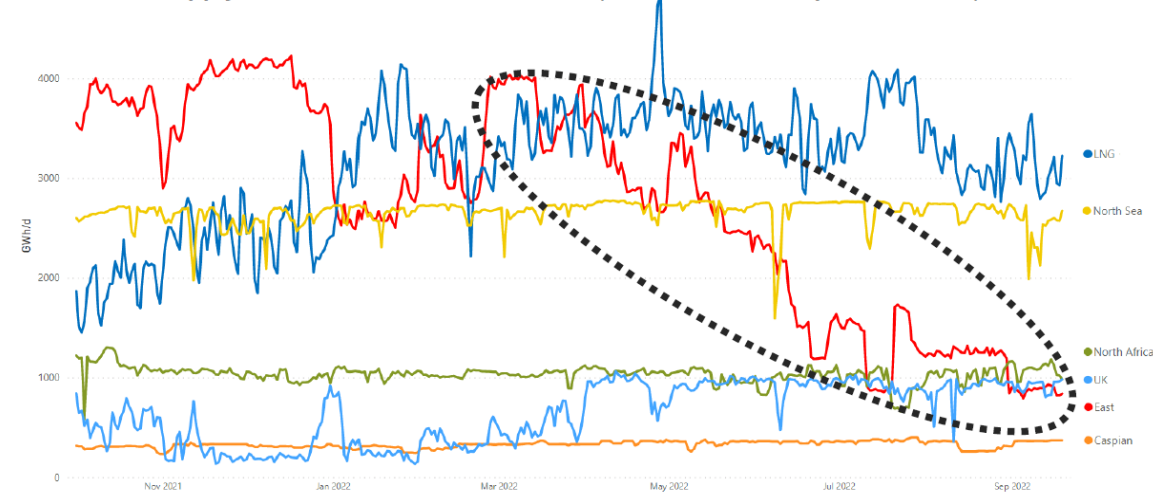
Département de l'énergie



ACER  
European Union Agency for the Cooperation  
of Energy Regulators

## The gas supply picture has changed dramatically

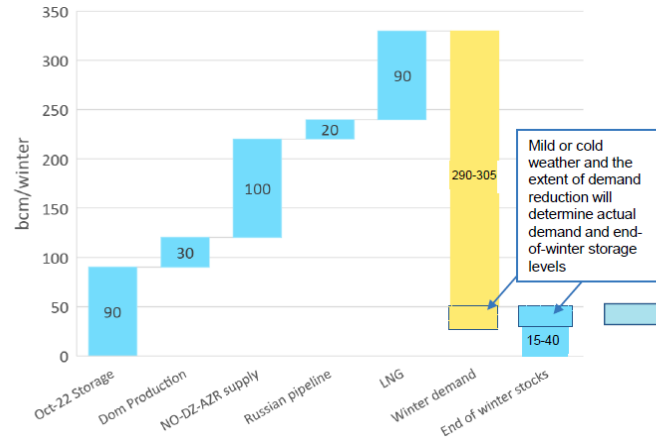
Gas supply corridors and flows to the EU (October 2021 - September 2022), TWh/month



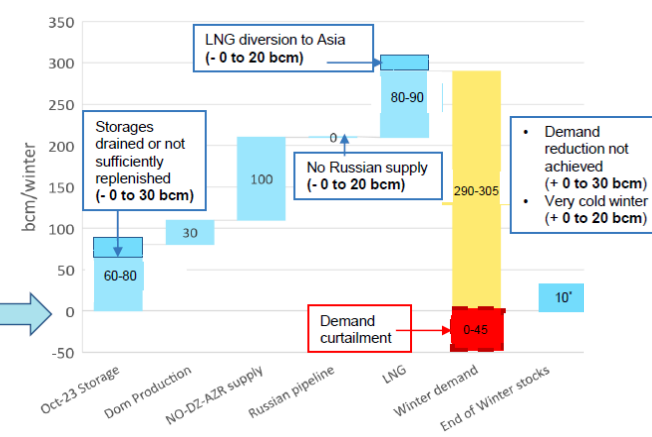
After the latest reduction in Gazprom exports, Russian pipeline supply represents an estimated 9-10% of EU daily gas imports.



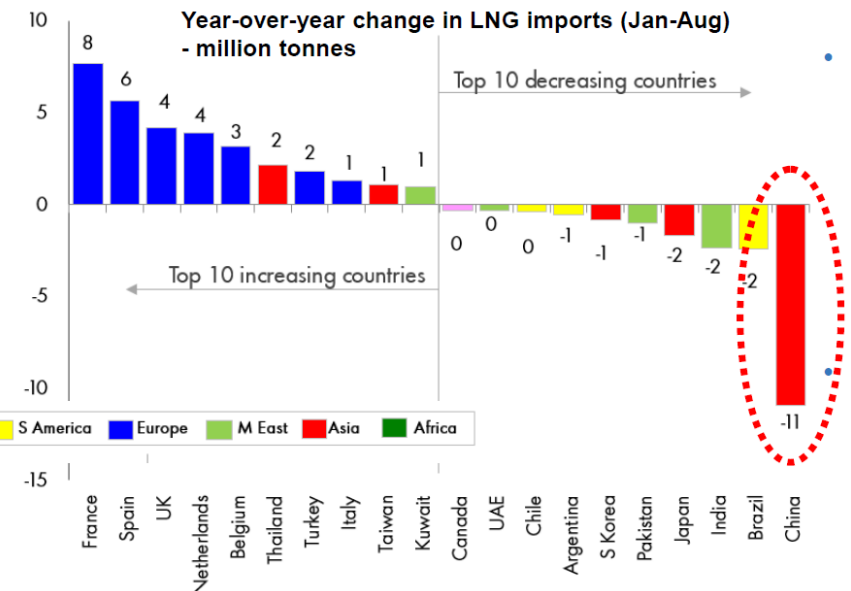
Scenario for winter 2022-2023 - EU + UK - bcm/winter



Scenario for winter 2023-2024 - EU + UK - bcm/winter



Sources: *ENTSOG; Shell interpretation of Kpler and customs data*



- Nombreuses incertitudes demeurent (températures, sources d'approvisionnement,...)
- La pénurie se fera sentir à plus long terme aussi et nécessite une préparation adéquate



## Evolution du prix du gaz naturel

Dutch TTF Gas Futures CAL 23



Sources: ICE



- L'escalade de l'agression militaire russe contre l'Ukraine depuis février 2022 a entraîné une forte diminution de l'approvisionnement en gaz. **Il existe un risque réel de rupture totale de l'approvisionnement en provenance de Russie.**
- L'Union Européenne ainsi que ses Etats Membres ont pris un bon nombre de mesures afin d'atténuer les risques et impacts de la crise énergétique. Dans un premier temps, les mesures se sont concentrées au **stockage et la fourniture d'énergie.**
- En complément, le **Règlement (UE) 2022/1369 du Conseil du 5 août 2022 relatif à des mesures coordonnées de réduction de la demande de gaz** établit des règles visant à faire face à une situation de graves difficultés dans l'approvisionnement en gaz en vue de préserver, dans un esprit de solidarité, la sécurité d'approvisionnement en gaz de l'Union Européenne.
  - Motivé par une **analyse technique de ENTSOG**, ces règles comprennent notamment une **réduction de la demande de gaz à l'échelon national de -15% afin d'éviter des délestages forcés au niveau européen.**
  - Le Règlement prévoit une **mise à jour du plan d'urgence** national pour fin octobre 2022 afin d'assurer une coordination appropriée des mesures de réduction de la demande

# Approvisionnement LU

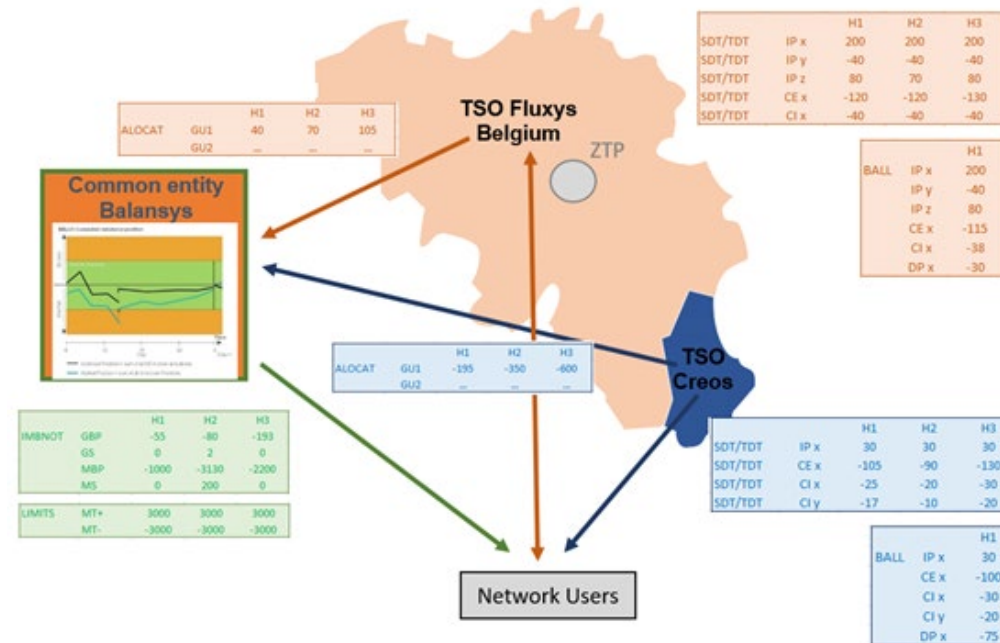


LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

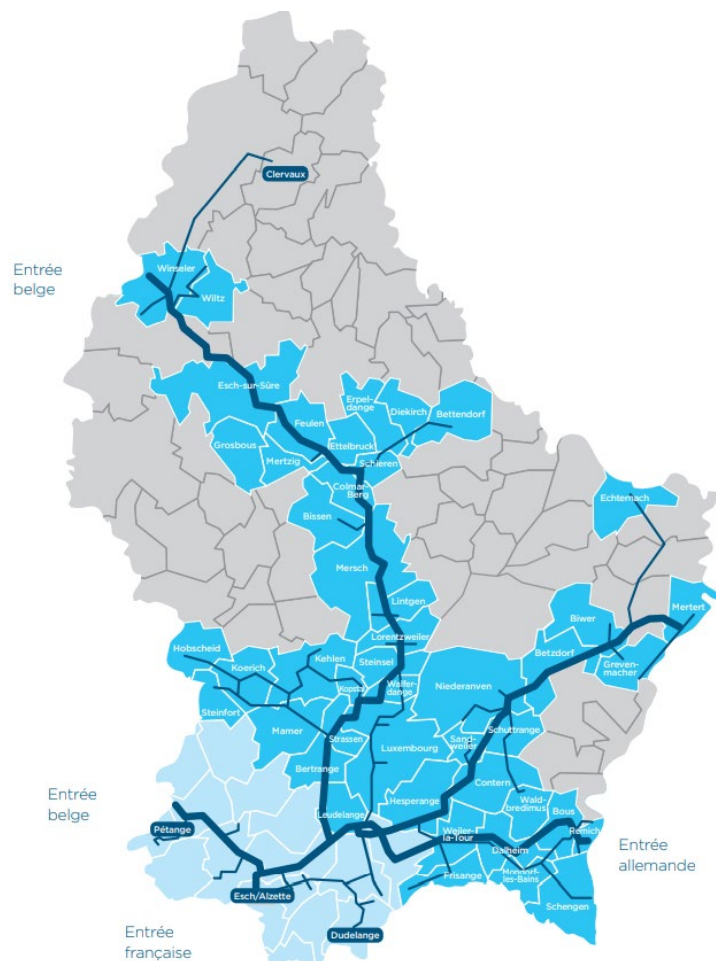
UK

NO

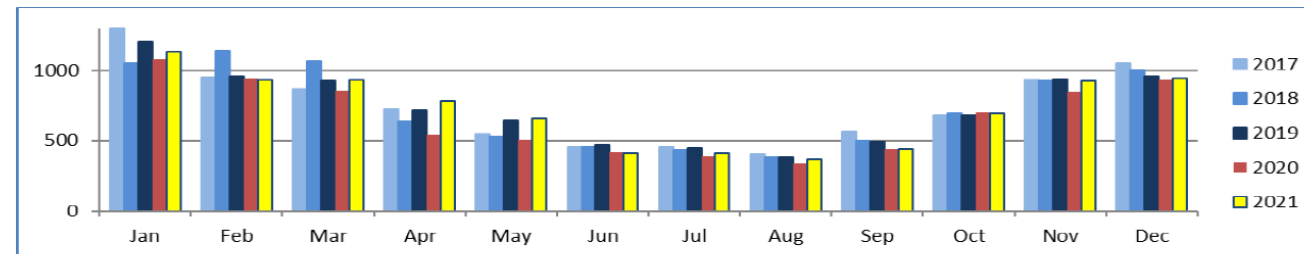
LNG Terminal



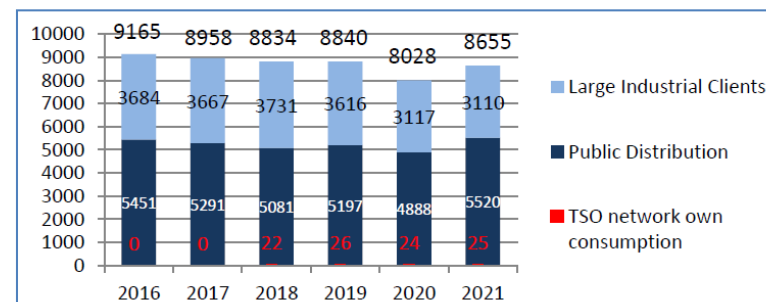




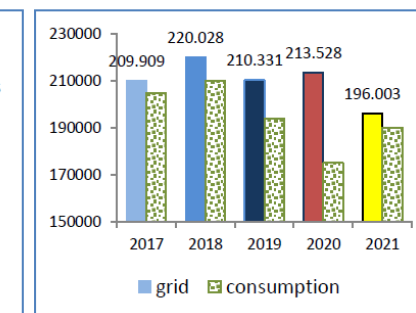
Gas consumption in Creos Luxembourg grid by month [GWh]



Gas consumption by customer type [GWh]



Peak gas grid and consumption [Nm<sup>3</sup>/h]



Creos Luxembourg S.A.

16

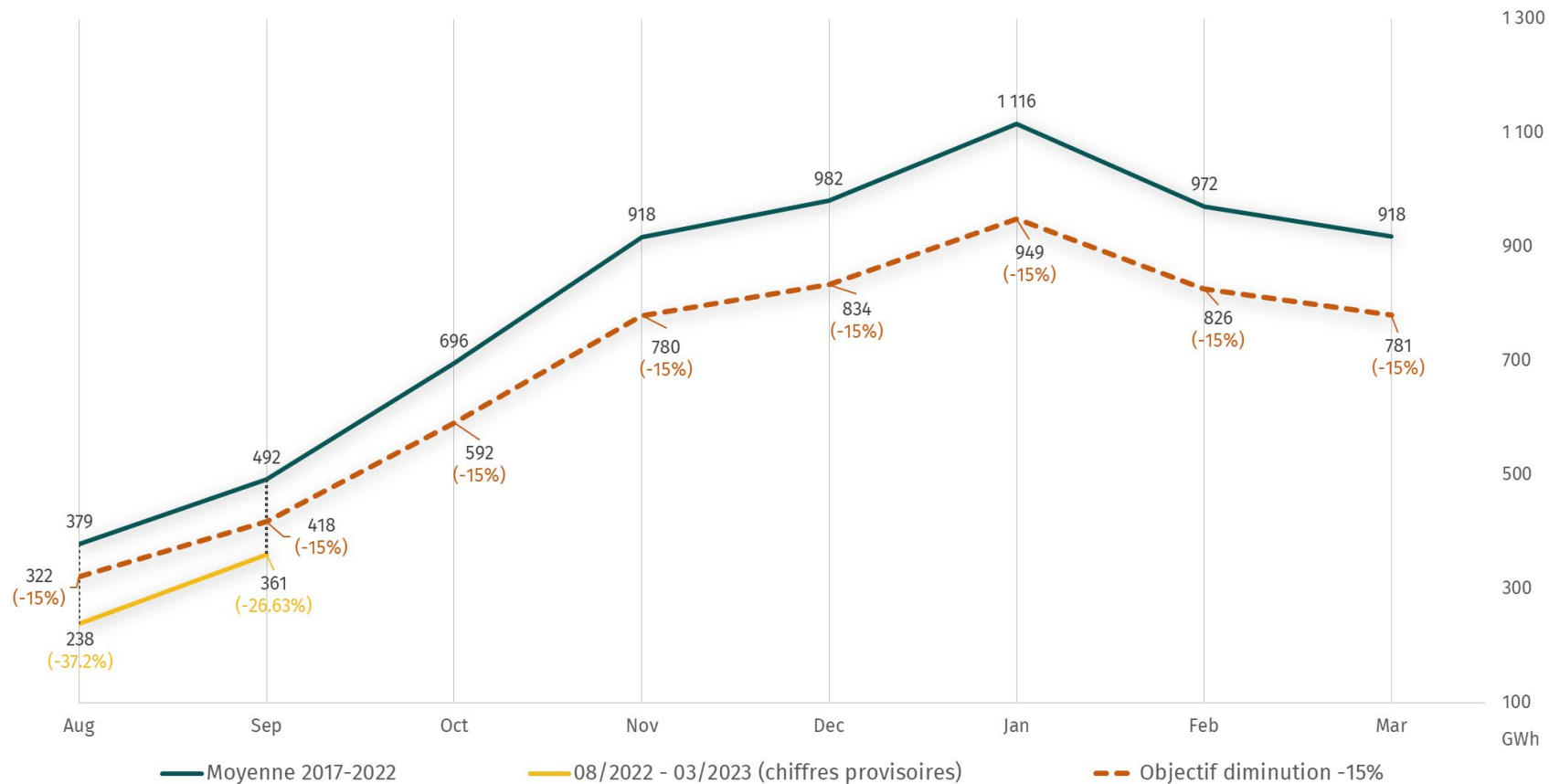
## Chiffres clés

| Gaz naturel                |                    | 2021    |
|----------------------------|--------------------|---------|
| Capacité totale réseau gaz | Nm <sup>3</sup> /h | 319.000 |
| Pointe réseau gaz          | Nm <sup>3</sup> /h | 196.003 |
| Volume transporté          | GWh                | 8.655   |
| Longueur réseau            | Km                 | 2.175,9 |



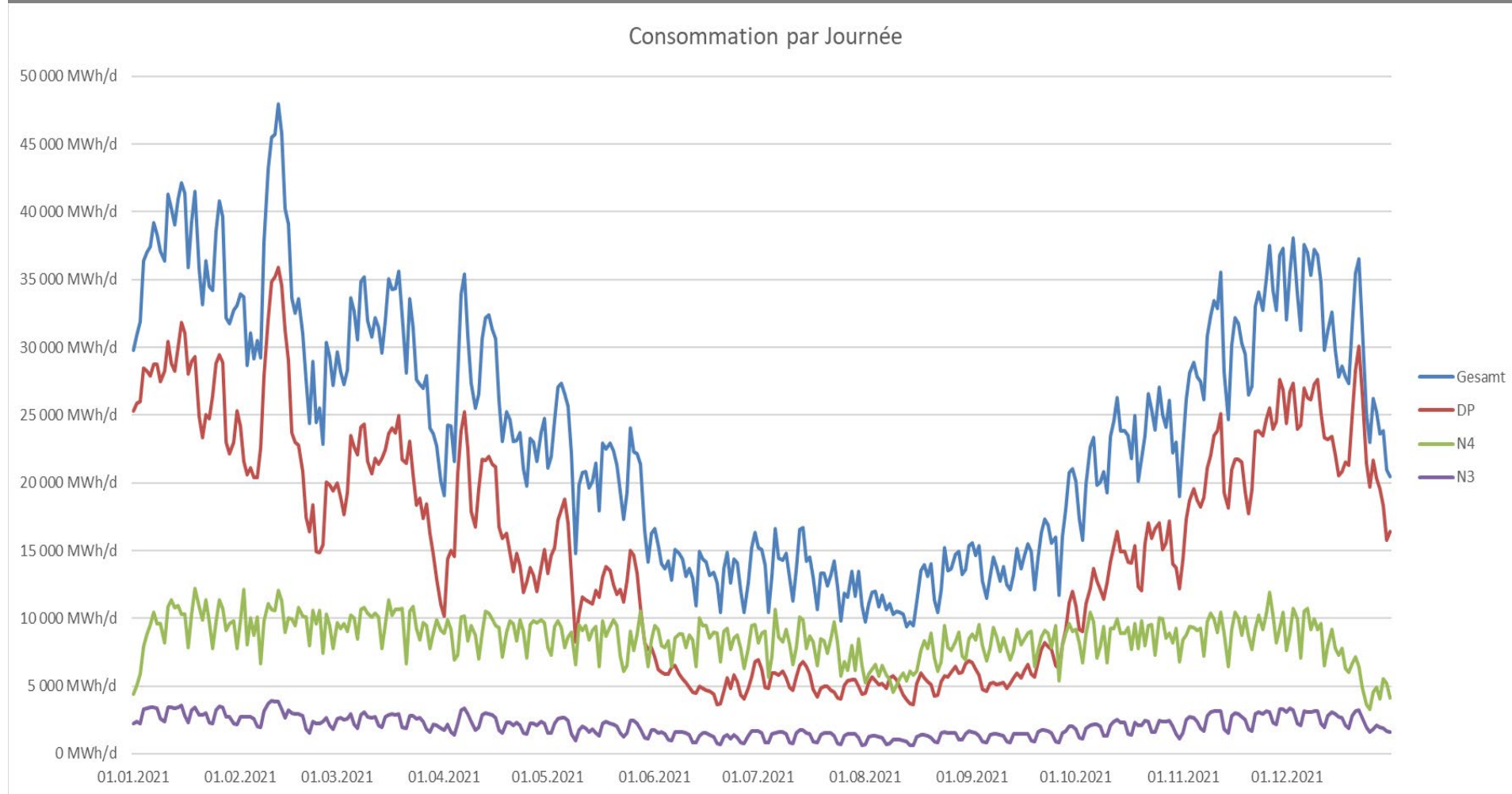
## Evolution du volume de la consommation

### Consommation de gaz naturel en GWh





## Profil de consommation 2021





# Plan d'urgence



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire  
Département de l'énergie

## Plan d'urgence relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel du Luxembourg

19 octobre 2022

Version 2.0

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire



## ➤ Base légale

- Règlement UE 2017/1938 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel

## ➤ Historique

- Plan initial: 2017
- Dernière mise à jour: 2020
- Version actuelle: 19 octobre 2022

## ➤ **Amendements principaux dans la version du 19 octobre**

- Ajout du scénario d'interruptions prolongées de l'approvisionnement
- Affinement des catégories de clients
- Complément de mesures et procédures



**La mise à jour du plan d'urgence a été préparé en étroite concertation avec les parties prenantes à partir de février 2022**

- Gestionnaires de réseau de gaz naturel
- UEL et Fedil
- Groupe de travail « Communes résilientes »
- Taskforce gouvernementale « Energie »
- Chambre des députés (Commission de l'Economie de la Protection des consommateurs et de l'Espace; Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire)
- BeLux Crisis Group
- Groupe de coordination pour le gaz (UE)
- Forum pentalatéral de l'énergie



## Définition des clients protégés

conformément à l'article 2 (5) du Règlement UE 2017/1938

- **Les clients résidentiels**
  - tels que définis à l'article 1er, paragraphe (7) de la Loi Gaz, achetant du gaz naturel pour leur propre consommation domestique
- **Les services essentiels**
  - Services de soins de santé
  - Services d'aide sociale essentiels: un service qui assure l'hébergement (collectif) de personnes et/ou la préparation de repas à des fins d'aide sociale, en ce compris les maisons de retraite, les prisons et casernes.
  - Services d'urgence ou de sécurité
- **Les installations de chauffage urbain** dans la mesure où elles fournissent du **chauffage à des clients protégés et uniquement pour les volumes nécessaires pour le chauffage de ces clients protégés**

## Implication

- Toute mesure est à prendre afin **d'éviter le délestage** des clients protégés
- NB: les clients protégés peuvent néanmoins contribuer à la **réduction** de la consommation



**Niveaux de priorité** assignés à **4 catégories de clients** dans le cadre des différents mesures à adopter en fonction de la situation, dont le processus de délestage par les gestionnaires de réseau en ultime recours

- **N4:** clients non résidentiels directement connectés au réseau du GRT;  
sont exclus les clients protégés, les établissements scolaires et les centrales de production d'électricité et de cogénération
- **N3:** clients non résidentiels ayant une capacité installée ou souscrite supérieure à 2 MWh/h ou une consommation annuelle supérieure à 1 GWh/an;  
sont exclus les clients protégés, les établissements scolaires et les centrales de production d'électricité et de cogénération
- **N2:** centrales de production d'électricité et de cogénération
- **N1:** clients protégés, établissements scolaires ainsi que clients non résidentiels ayant une capacité installée ou souscrite inférieure ou égale à 2 MWh/h et une consommation annuelle inférieure ou égale à 1 GWh/an



*à délester  
en premier*

*à délester  
en dernier*



# 3 + 2 niveaux de crise possibles



Suivi de la situation d'approvisionnement par les gestionnaires de réseau et les autorités compétentes

Crise nationale

Alerte précoce

Alerte

Urgence

Procédures et mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel



Crise régionale ou européenne

Alerte européenne

- Réduction volontaire de la demande
- Réduction obligatoire de la demande

Urgence régionale ou européenne

- Coordination des actions des autorités compétentes nationales par la Commission Européenne
- Groupe de gestion de crise composé des gestionnaires de crise

*Actuellement, la sécurité d'approvisionnement du Luxembourg est assurée et aucun de ces niveaux de crise n'a donc été activé*



## I. Alerte précoce

- Suivi quotidien de la sécurité d'approvisionnement *Actuellement en application*
- Suivi hebdomadaire avec les acteurs belges
- Campagne de sensibilisation pour une réduction de la consommation de gaz
- Augmentation de la nomination au point d'entrée Remich par le GRT
- Déviation des flux d'entrée
- Réduction de la maintenance programmée et des travaux d'infrastructure sur les réseaux de transport et/ou de distribution
- Effacement localisé de clients au tarif effaçable
- Evaluation de l'impact de l'événement déclencheur de la crise sur l'approvisionnement et information des clients
- Adaptation de la stratégie et des moyens d'approvisionnement des fournisseurs

## II. Alerte

- Achat de gaz sur le marché de gros par le GRT
- Utilisation du stock en conduite
- Utilisation des Operating Balancing Agreement avec les GRT Amont (accords inter-GRT)
- Effacement de clients au tarif effaçable
- Annulation des travaux d'infrastructure
- Installation d'un pontage sur une conduite endommagée
- Adaptation de la stratégie et des moyens d'approvisionnement des fournisseurs
- Demande à la Commission européenne de déclarer une alerte européenne

## III. Urgence

- Mesures de réduction obligatoire de la consommation en gaz naturel
  - Mesures concernant les piscines et saunas
  - Mesures relatives au chauffage des bâtiments
    - Bâtiments fonctionnels
    - Bâtiments d'habitation
- Obligation de réduction de la consommation de gaz naturel des clients professionnels
  - Obligation de « fuel switch »
  - Obligation « haircut » pour les clients professionnels N3 et N4 (y.c. possibilité « trading d'obligations »)
  - Obligation de réduction de la consommation pour les clients professionnels N1
- Activation du plan de délestage
- Application de la mesure de solidarité
- Déconnexion technique d'une partie du réseau principal de gaz

Les mesures ne sont pas strictement liées au niveau de crise, mais peuvent être prises dans tous les niveaux de crise en fonction de la situation spécifique, notamment en cas de crise régionale ou européenne

Alerte européenne

Urgence régionale ou européenne



# zesumme spueren **ZESUMMENHALEN**



[www.zesumme-spueren.lu](http://www.zesumme-spueren.lu)



Wéi spueren ech Energie doheem?

zesumme spueren  
ZESUMMENHALEN



Ech stellen d'Temperatur jee no Raum op 17-20 °C.



Ech benotze manner waarmt Waasser.



Ech iwwerpréiwe meng Dauerverbraucher (Frido, Tifküler, asw).

Ech maache mat zesumme-spueren.lu ☎ +352 86 902



Wéi spueren ech Energie um Büro?

zesumme spueren  
ZESUMMENHALEN



Ech reduzéieren d'Belichtung op e Minimum.



Ech stellen d'Heizung op maximal 20 °C.



Ech schalten alles aus wat net muss u bleiwen (Computer, Printer, asw).

Ech maache mat zesumme-spueren.lu ☎ +352 86 902



Wéi spueren ech Energie an der Schoul?

zesumme spueren  
ZESUMMENHALEN



Ech reduzéieren d'Belichtung op e Minimum.



Ech stellen d'Heizung op maximal 20 °C.



Ech stousslëften an evitéieren dauerhaft gekippte Fënsteren.

Ech maache mat zesumme-spueren.lu ☎ +352 86 902



Wéi spueren ech Energie bei der Heizung?

zesumme spueren  
ZESUMMENHALEN



Ech entlëfte mäin Heizkierper.



Ech loosse bei der Maintenance en Heizungscheck maachen.



Ech lëften nëmme kuerz a maachen d'Heizung während deem aus.

Ech maache mat zesumme-spueren.lu ☎ +352 86 902





Merci ! Questions ?



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie